

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 10 décembre 2024

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BOUZID Nathalie donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MIGNAN Brigitte donne pouvoir à HERCOUET Philippe,

SECRETAIRE DE SEANCE : GILLARD Nadine

Délibération n°2024-105

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 6

RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION GENERALE

**CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
ET D'UN POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La Ville de Lamballe Armor et l'Agglomération Lamballe Terre & Mer ont décidé de disposer d'une direction générale dédiée pour traduire et mettre en œuvre le projet politique de chacune des entités. La Ville doit organiser son fonctionnement, afin de disposer d'une direction générale en capacité de porter et de mettre en œuvre les politiques publiques locales.

Un emploi fonctionnel est un emploi permanent de direction, limitativement énuméré et caractérisé notamment par un régime juridique particulier, en raison de sa nature. Le recrutement d'un agent dans un emploi fonctionnel s'opère par le recrutement d'un fonctionnaire de catégorie A, qui sera alors placé en position de détachement sur l'emploi fonctionnel.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de créer :

- Un emploi fonctionnel de directeur des services techniques de commune de 10 000 à 20 000 habitants,
- Un poste au tableau des effectifs permettant le recrutement d'un agent relevant des grades

d'ingénieur ou d'ingénieur principal, qui pourra ensuite être nommé par détachement vers l'emploi fonctionnel.

Vu :

- Le Code Général de la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles L.313-1, L.412-6,
- La délibération n°2024-057 du 24 juin 2024, approuvant un avenant à la convention relative à l'administration locale unique et aux services communs entre la Ville de Lamballe-Armor et l'Agglomération de Lamballe Terre & Mer
- La délibération n°2024-076 du 23 septembre 2024, approuvant les modifications du tableau des effectifs et adoptant le tableau établi au 1^{er} octobre 2024,

Après saisine du Comité Social Territorial du 28 novembre 2024,

Considérant que le tableau des effectifs intégrera cette ouverture de poste,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal

- DECIDE la création d'un emploi fonctionnel, à temps complet, de directeur des services techniques (Commune de 10 000 à 20 000 habitants), à compter du 1^{er} janvier 2025,
- DECIDE la création d'un poste, à temps complet, au tableau des effectifs relevant des grades d'ingénieur ou ingénieur principal,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

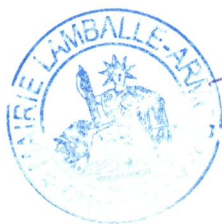
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 23 DEC. 2024

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 23 DEC. 2024

De la publication le 23 DEC. 2024

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale